agde
Archipel de vie

Direction de l'Education *Agde, le 1 juillet 2019*
Ref : SB/AZ

***Objet* : Restauration Scolaire 2019/2020**
Dossiers de prise en charge - Inscriptions
***Affaire suivie par* : Mme IBORRA (04.67.94.65.16)**

Madame, Monsieur,

Votre enfant a fréquenté le restaurant scolaire. ***Le renouvellement de son inscription*** *pour l'année scolaire 2019-2020 est* ***à faire à compter du 8 juillet 2019*** *et au plus tard avant le 1er jour de restauration.*

- ***Modalités et conditions d'inscription :***

L'inscription est à renouveler tous les ans. Elle vous permet d'être inscrit à la restauration scolaire, au périscolaire et à l'extrascolaire.
Le dossier d'inscription (dossier vert) *est à retirer en Mairie ou à télécharger et à remettre, une fois rempli, à la Direction de l'Education aux horaires d'ouverture de l'hôtel de ville. Le règlement intérieur est aussi consultable et téléchargeable sur le site internet de la ville.*

Toute inscription sera acceptée à la condition que le compte famille de l'année scolaire écoulée soit soldé*.*

- ***Demande de prise en charge partielle du prix du repas :***

Les documents *à fournir* ***pour*** *le calcul de* ***votre quotient familial*** *afin de bénéficier d'un tarif réduit* ***sont à fournir*** *à la Direction de l'Education à cette même date* ***(8 juillet 2019****) et à retourner* ***au plus tard le 31 août 2019****. Dossier à télécharger ou à récupérer.*

Il vous appartient de faire les photocopies nécessaires pour la constitution des deux dossiers cités ci-dessus.

Les enfants n'ayant pas été inscrits ne pourront en aucun cas fréquenter le restaurant scolaire.

Comptant sur votre vigilance, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Martine VIBAREL-CARREAU
Maire Adjoint - chargée de l'Education

Hôtel de Ville Mirabel • Rue Alsace Lorraine • CS 20 007 • 34 306 Agde Cedex
Tél. 04 67 94 60 00 • www.ville-agde.fr • contact@ville-agde.fr